



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-37**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 07 Oct 2025
ID : 062-216209080-20250930-2025_37-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 septembre 2025 à 18 heures 30,

Date de convocation : Le 22 septembre 2025
Date d'affichage : Le 22 septembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE,

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Dominique NAVET donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Fabienne PRIMA

4/19

Absent :

- Emilie LISSE
- Julien DIEU

2/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION ECODIGO

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'achat groupé d'énergie (électricité et gaz) qui permettrait aux administrés capellois de bénéficier d'un accompagnement de qualité, d'avoir accès à une information concrète et accessible sur les tarifs énergétiques, d'obtenir des conditions plus avantageuses et réduire leur facture énergétique.

L'organisation du groupement d'achats d'énergie est à destination des particuliers, des indépendants, des professions libérales des petites entreprises et des petits commerces sur le territoire de La Capelle-Lès-Boulogne.

Afin de mettre en place le groupement d'achat d'énergie, il est p
ECODIGO.

Monsieur M le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer les documents s'y rapportant.

Après délibération (16 voix pour ; 0 contre et 1 abstention) :

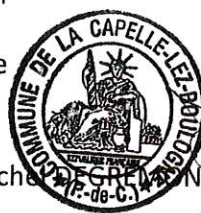
Autorise M le Maire à signer la convention avec ECODIGO permettant le groupement d'achat d'énergies sur le territoire de La Capelle-Les-Boulogne.

Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne
Le 30 septembre 2025

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

07 OCT. 2025